

Débats & Reportages

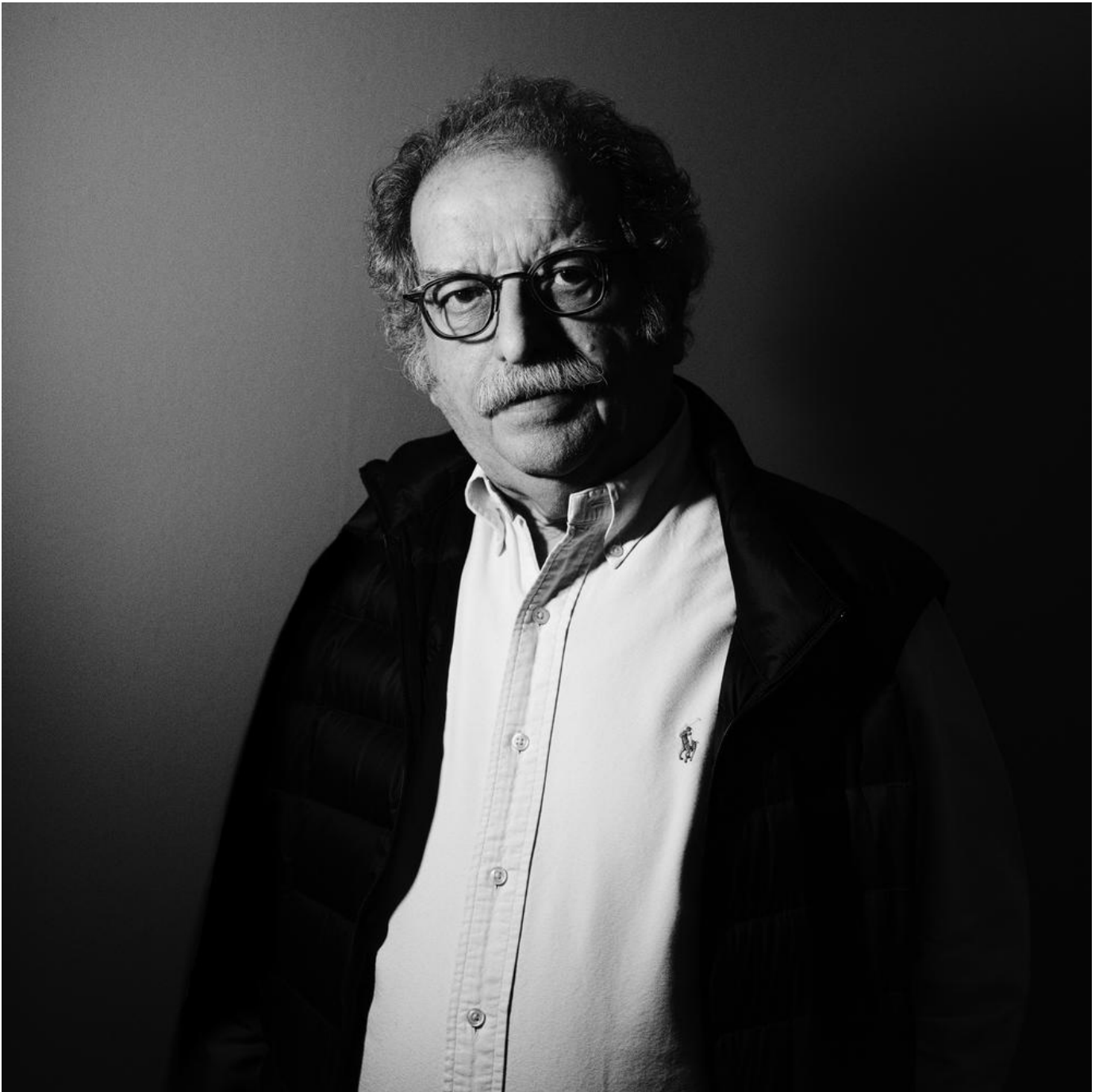
Serge Regourd, universitaire : "Il faut que le politique se réapproprie la culture contre la technocratie"

9 minutes à lire

Article réservé aux abonnés

Sophie Rahal

Publié le 04/04/21



PLUS LOIN AVEC... Chaque dimanche, interview au long cours avec un acteur ou un observateur de notre époque. Aujourd'hui, le juriste et ancien professeur de droit de la communication et de la culture Serge Regourd, qui lance un vibrant appel à faire table rase pour mieux refonder la

politique culturelle : nomination au ministère, financements publics, rôle des médias...

Faut-il sauver la culture ? Oui !, à en croire l'universitaire Serge Regourd. Et pas seulement parce qu'elle est à l'arrêt depuis plus d'un an. Dans son dernier ouvrage, *S.O.S Culture*, un court essai à l'allure parfois pamphlétaire, l'ancien professeur de droit de la communication et de la culture livre un plaidoyer sincère mais alarmiste, appelant à la refondation d'une politique culturelle digne de ce nom, comme André Malraux sut en concevoir une il y a plus de soixante ans. La crise que nous traversons peut, nous dit l'auteur, être l'occasion de tout remettre à plat pour mieux reconstruire. À condition que nos dirigeants le veuillent, et qu'ils en soient capables.



Vous estimez qu'il n'existe plus de politiques culturelles en France...

Non seulement nous n'avons plus de modèle culturel sur lequel bâtir une politique, mais je déplore que la question culturelle ne soit plus au centre des préoccupations d'une majorité de nos décideurs, y compris au plus haut niveau. Lorsqu'en 1959, le général de Gaulle nomma André Malraux ministre des Affaires culturelles, il choisit non seulement un géant de la littérature mais aussi quelqu'un de proche (il l'appelait son « ami génial »), dont il partage les idées en matière culturelle. De la même manière, Jack Lang avait noué une relation très forte avec François Mitterrand qui l'a nommé trois fois ministre de la Culture entre 1981 et 1993. Lang était aussi unanimement reconnu comme une personnalité très active dans le milieu du spectacle vivant, notamment à travers le Festival de théâtre universitaire de Nancy, qu'il avait créé dès 1963.

La question du « casting » est donc essentielle. À ce titre, la scène relatée par Yves Jeuland dans son documentaire *Un temps de président* (en 2015) est édifiante : à Fleur Pellerin fraîchement nommée ministre de la Culture, le président de la république François Hollande et son Premier ministre d'alors, Manuel Valls, recommandent d'« aller au spectacle » tous les soirs, et de flatter les artistes... La même ministre s'est trouvée incapable, quelques mois plus tard, de citer un seul ouvrage de l'écrivain **Patrick Modiano**, qui venait de recevoir le Nobel de littérature. On le voit : désormais, des ministres sans réel ancrage culturel se succèdent à ce poste comme à n'importe quel autre, parfois pendant seulement quelques mois, et le pouvoir décisionnaire revient, in fine, à des hauts fonctionnaires. D'où une nécessaire réappropriation politique contre la technocratie.



Vous dites aussi que “toute politique culturelle nécessite un modèle référentiel”. Qu’entendez-vous par là ?

Un référentiel culturel est une sorte de cahier des charges, l’ensemble des critères qui déterminent et fondent les choix de politique publique en matière de culture. Quels sont les buts qu’on souhaite atteindre ? Quels sont les fondements desquels on part ? C’est lorsqu’ils sont clairement établis que ces critères justifient qu’un ministre de la Culture édicte telle mesure, ou débloque tel financement. Il est essentiel de définir cette ligne de conduite avant de déployer toute politique publique, qu’elle soit libérale ou interventionniste.

À quand remonte notre premier référentiel culturel ?

Il est concomitant à la création du ministère des Affaires culturelles, en 1959. Que fait André Malraux lorsqu’il y est nommé ? Il édicte un décret qui inscrit dans le droit les finalités de sa politique. À savoir : « rendre accessible les œuvres capitales de l’humanité, et d’abord de la France, au plus grand nombre possible. » La finalité – la démocratisation culturelle – était claire et consensuelle. En

ont découlé plusieurs décisions, par exemple la création des maisons de la culture, que Malraux décrit alors comme des « cathédrales modernes » ouvertes à tous, où l'on peut accéder à la littérature, la sculpture, au cinéma... Mais au fil des décennies, ce référentiel a été perdu de vue et s'est délité.



Et l'objectif d'élargissement des publics, a-t-il été atteint ?

Pas vraiment. D'abord parce que Malraux ne s'est pas posé la question du budget ! Son projet prévoyait la création d'une centaine de maisons de la culture, en s'appuyant pour moitié sur le financement des communes où elles seraient implantées. Or, seules sept maisons ont été inaugurées durant les dix années où il fut ministre, jusqu'en 1969.

L'autre raison est que, comme le sociologue **Pierre Bourdieu** l'a montré, le bénéfice de cette politique culturelle a principalement été capté par les classes moyennes supérieures, déjà dotées d'un capital culturel. Dans le contexte de la fin des Trente Glorieuses et du chômage de masse, les classes dites populaires sont restées à l'écart de

la plupart de ces pratiques culturelles. C'est d'ailleurs aussi ce qu'indiquent les enquêtes en la matière, réalisées par le ministère de la Culture et publiées tous les dix ans environ.

“Est-il légitime de financer sur les deniers publics des activités culturelles reposant sur une économie de marché ?”

Y a-t-il eu, ensuite, d'autres référentiels ?

Puisque le culturel n'était pas devenu populaire, on a fait en sorte que le populaire devînt culturel. C'est ainsi que lorsqu'il fut nommé ministre, Jack Lang a défendu le modèle du « tout culturel », faisant entrer dans ce champ des pratiques très diverses, de la gastronomie au design. S'il faut reconnaître que Jack Lang a rapidement obtenu une augmentation substantielle du budget de son ministère, on lui a aussi beaucoup reproché, par exemple, de traiter d'égal à égal les graffitis, le hip-hop, les œuvres de Vermeer ou Schubert. Et le modèle du « tout culturel » s'est ensuite rapidement mêlé à celui de « l'exception culturelle ».



Quand cette notion d'exception culturelle a-t-elle émergé ?

À partir de 1986, lors du cycle de négociations dites de « l'Uruguay Round », démarrées au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), l'ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce. Ces échanges visaient à libéraliser le commerce international des services, au même titre que celui des marchandises. Or, il fallait impérativement que la culture échappe au libre-échange, car ce n'est pas « *une marchandise ou un service comme les autres* », pour reprendre une formule de François Mitterrand. À l'époque, les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma étaient très mobilisés pour défendre les œuvres des créateurs français face au modèle de l'*entertainment* nord-américain, qui inondait déjà les trois quarts du marché européen. Confier le sort de ces œuvres au marché aurait signifié par exemple, la fin des quotas d'œuvres d'expression originale française à la télévision. De même, les soutiens du Centre national du cinéma (CNC) auraient dû aussi bénéficier aux productions hollywoodiennes. Un non-sens total !

Comment cette notion s'est-elle généralisée à toute la culture ?

La négociation économique était menée par l'Union européenne, mais en son sein certains États assumaient des positions tout aussi libérales que les États-Unis... Il n'aurait pas été efficace de raisonner secteur par secteur, en isolant l'audiovisuel et le cinéma. Pour mieux défendre ces derniers, on a donc négocié une exception au nom de toute la culture. Cela a abouti à un modèle global, mais qui concernait surtout ces deux secteurs. Et cette exception, qui a servi à la France pour s'opposer au libéralisme, s'est ensuite imposée dans les esprits comme le nouveau référentiel culturel, au point de définir toute politique publique en la matière. Or, l'exception culturelle a bien été une arme défensive dans le contexte des accords du GATT, mais elle n'était pas du tout de nature à définir une politique au niveau national.

Quel avenir pour les artistes ? Trois ministres de la Culture répondent

François-Xavier Richard

5 minutes à regarder

Pourquoi ?

Parce qu'elle génère des contradictions flagrantes qui découlent de ce qu'on appelle des « effets d'aubaine » en économie. L'exception culturelle visait à exclure la culture du libre-échange, mais aujourd'hui, dans le cinéma, comment monte-t-on un film ? Sur la base d'acteurs dits « bankable » c'est-à-dire, qui feront vendre. Je ne mets pas en cause le talent d'un **Jean Dujardin** ou d'un **Kad Merad**, mais je déplore que cette logique de « marque », qui relève directement d'une logique de marché, conditionne la faisabilité d'un film, d'autant que ces mêmes films profitent par ailleurs de soutiens publics ! En 2012, le producteur Vincent Maraval dénonçait cette hypocrisie dans une tribune sur le salaire des acteurs français et les dérives du système de financement du cinéma dans notre pays.

Mais on retrouve ces contradictions dans le spectacle vivant, par exemple quand des groupes privés rachètent des festivals jusqu'alors gérés bénévolement, et continuent de percevoir des subventions publiques. Et que dire des musées ! Le Louvre, le musée d'Orsay ou le Centre Pompidou mettent en avant cette logique de « marque » tout en captant une part importante des financements du ministère de la Culture. Ce phénomène soulève une question capitale : est-il légitime de financer sur les deniers publics des activités culturelles reposant sur une économie de marché ? Sur ce point, le ministère est bien silencieux.

“Les pistes sont nombreuses : rétablir un service public de la culture, qui ne se contente pas d’une simple politique de labellisation de structures.”

La crise actuelle pourrait-elle être l’occasion de poser la question du financement de la culture ?

Il faut l’espérer. Avec cette pandémie, nous avons déjà appris une chose : des milliards d’euros ont rempli des caisses que l’on croyait vides. Il faudrait, bien entendu, parler d’argent et de budget, en distinguant d’abord ce qui doit relever d’un financement public et ce qui relève d’une économie de marché. Il est essentiel de sortir d’une logique de reconduction systématique des subventions, car cela favorise les grands bénéficiaires au détriment des plus petits. Il faut ensuite cesser de considérer la puissance publique comme une superposition de guichets : l’État (ou la Drac, le bras armé de l’État dans les régions), les régions, les départements, les intercommunalités, les villes... Certes, un même acteur culturel peut être financé par plusieurs collectivités mais pourquoi ne pas clarifier, voire rationaliser, les mécanismes de répartition des subventions ?

Surtout, avant même de discuter des moyens, il est urgent de repenser les fondements de la politique culturelle de notre pays. Les pistes sont nombreuses : rétablir un service public de la culture, qui ne se contente pas d'une simple politique de labellisation de structures (par exemple « scène nationale », ou « centre d'art »), entraînant l'octroi d'une subvention contre le respect d'un cahier des charges. Il faudrait aussi développer l'articulation entre école et enseignements artistiques dès le plus jeune âge. Ou encore repenser le rôle fondamental de la télévision. Une prise de conscience est nécessaire, de la part des politiques autant que des artistes.

Roselyne Bachelot annonce un budget 2021 de la Culture en hausse... et on y voit un peu flou

Sophie Rahal

6 minutes à lire

À lire

S.O.S Culture, de Serge Regourd, éd. Indigène, 40 p., 5€

Politique culturelle

culture

Plus loin avec...

Serge Regourd